

Distribution limitée

WHC-94/CONF. 001B/3.ADD
Paris, 14 novembre 1994
Original : anglais

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL,
CULTUREL ET NATUREL**

**BUREAU DU COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL
Dix-huitième session**

**Phuket, Thaïlande
9-10 décembre 1994**

**Point 4 de l'ordre du jour provisoire: DEMANDES D'ASSISTANCE
INTERNATIONALE.**

A. PATRIMOINE NATUREL

FORMATION

**A.1 Dix-septième cours international sur les zones
protégées, CATIE, Costa Rica**

Antécédents : Depuis 1976, près de 2.000 personnes de toute l'Amérique latine ont participé à des cours de formation à la conservation et la gestion des zones protégées organisés au CATIE (Centre Tropical Agricole pour la Recherche et l'Education). Le CATIE a, dans le passé, reçu le soutien du Fonds du patrimoine mondial. Le Bureau a, par exemple, approuvé une somme de 25.000 \$ EU en 1993 pour le cours organisé en 1994. Le dix-septième cours se tiendra en 1995 et sera destiné aux gestionnaires des zones protégées et accordera toute l'attention due à la Convention du patrimoine mondial, tant dans son programme de formation que dans la sélection des participants.

Description de la demande : Le cours doit se tenir du 13 mars au 15 avril 1995 et consiste en quatre éléments : conférences et communications sur les zones protégées, présentations par les participants de la planification et la

gestion des sites, exercices pratiques et application pratique d'analyse de planification stratégique dans les zones protégées, notamment des exercices pratiques au Parc National La Amistad, site du patrimoine mondial et réserve biosphérique de la Cordillère Volcanique Centrale. La contribution financière demandée servira à la nourriture et l'hébergement, aux cours, au matériel pédagogique, aux frais de transport international et local ainsi qu'aux rémunérations des formateurs.

Contribution demandée au Fonds : Une demande de 30.000 \$ EU a été reçue du CATIE le 3 novembre 1994 pour soutenir ce programme. Le budget total du cours s'élève à 72.000 \$ EU. L'US WWF verse 15.000 \$ EU et un financement est recherché auprès d'autres sources (The Nature Conservancy).

Action du Bureau : Le Bureau pourrait désirer approuver une somme de 30.000 \$ EU pour l'organisation du dix-septième cours international sur les zones protégées organisé au CATIE, Costa Rica.

B. PATRIMOINE CULTUREL

FORMATION

B.1 Région d'Amérique latine (demande présentée par le Pérou)

Antécédents : Une grande partie du patrimoine culturel d'Amérique latine est construit en briques séchées à l'air ou **adobe**. Ce matériau de construction est particulièrement vulnérable au vent et à la pluie, à la pollution ainsi qu'aux mouvements sismiques et il nécessite des techniques de conservation très particulières. En 1983, un Symposium et atelier internationaux sur la conservation de l'adobe a eu lieu au Pérou qui a été particulièrement consacré à Chan Chan. Les activités de recherche et de formation de professionnels dans la conservation de l'adobe étant, par nécessité, des processus continuels, il est maintenant proposé d'organiser en 1995 à Chan Chan un cours international et régional sur la conservation des sites en terre du patrimoine mondial.

Description de la demande : L'Institut National pour la Culture du Pérou, l'Institut Régional pour la Culture de La Libertad (où se trouve Chan Chan), l'ICCROM et CRATerre organiseront, en octobre 1995, un cours régional/international de quatre semaines sur la conservation du patrimoine mondial en adobe. Ce cours se tiendra à Chan Chan, Pérou, avec la participation de onze experts/ professeurs

internationaux, de huit experts/professeurs nationaux et de vingt à vingt-cinq stagiaires (gestionnaires de site). Les participants suivront des conférences et des exercices pratiques dans lesquels Chan Chan servira d'étude de cas. Les enseignants et les participants à ce cours étudieront l'état de conservation du site et évalueront les efforts et expériences passés de conservation à Chan Chan. Ce cours bénéficiera donc aussi directement à la conservation du site.

Le budget total du cours s'élève à 152.350 \$ EU ventilé de la manière suivante :

Documents	6.550 \$ EU
Enseignants et participants au cours	94.490 \$ EU
Communications et transports	13.310 \$ EU
Equipement	8.000 \$ EU
TOTAL	152.350 \$ EU

Contributions nationales : Sur le budget total de 152.350 \$, 90.000 \$ seront assumés par les institutions nationales

Institut National pour la Culture (en liquidités)	60.000 \$ EU
Institut National pour la Culture (en nature)	30.000 \$ EU
ICCROM-CRATerre	42.350 \$ EU
Fonds du patrimoine mondial	20.000 \$ EU
TOTAL	152.350 \$ EU

Contribution demandée au Fonds : Le montant de 20.000 \$ EU est demandé sous le Fonds du patrimoine mondial.

Action du Bureau : Il est recommandé au Bureau d'approuver cette demande pour un montant de 20.000 \$ EU comme le demande le gouvernement péruvien à titre de contribution au Cours régional et international sur la conservation des sites du patrimoine mondial en terre qui doit se tenir à Chan Chan en octobre 1995.

B.2 Cours régionaux de formation à la conservation du patrimoine architectural et urbain, 5 septembre 1994 au 30 juin 1995, Bratislava, République Slovaque (demande présentée par la République Slovaque)

Antécédents : Même si les pays d'Europe occidentale ont largement pris conscience des questions liées à

l'environnement et de la nécessité de préserver un patrimoine culturel européen commun, et ont développé des activités correspondantes, il n'y a, en Europe centrale, aucun institut comparable, à des niveaux supérieurs à la licence, qui proposerait une vaste formation à la protection des environnements naturels et culturels. Une approche multidisciplinaire aux études de conservation du patrimoine architectural a en outre manqué. Le projet de formation proposé devrait donc aider à remédier à cette situation.

Description de la demande : Afin de développer un programme d'études multidisciplinaire à temps complet sur la conservation du patrimoine architectural et urbain avec des normes de formation élevées et de caractère international, les cours de formation en question sont destinés à comprendre trois secteurs : des cours généraux, des cours appliqués et des cours spécialisés. Ils sont prévus en trois programmes de maîtrise trimestriels et trois fois deux jours de conférences, devant être organisés par l'Academia Istropolitana (Institut d'Etudes Avancées) de Bratislava. Ce programme a été conçu à l'initiative de six partenaires de premier plan comme le Centre des Etudes de Conservation, Université de York (Royaume-Uni), le Centre pour la Conservation des Villes et Bâtiments Historiques, Université Catholique de Louvain (Belgique), le Département d'architecture et d'aménagement urbain, Université de Rome "La Terza" (Italie), l'Office Fédéral des Monuments Historiques, Vienne (Autriche), l'ICCROM et l'US/ICOMOS. Ce programme prévoit aussi chaque année un voyage sur le terrain d'une semaine en Slovaquie, des voyages sur le terrain d'une semaine en Autriche et en Hongrie et un voyage sur le terrain d'une semaine dans un pays d'Europe occidentale.

Le budget indiqué pour les cours s'élèvent à 59.070 \$ EU, comprenant les frais d'organisation, le personnel, les frais de voyage des participants et la publication des documents.

Contribution nationale : En nature, 16.870 \$ EU (locaux, frais administratifs, etc.) ; en liquidités 16.344 \$ EU (personnel administratif, consultants nationaux, voyage sur le terrain en Slovaquie, etc.).

Autres contributions : (British Council, Ambassade d'Autriche, Ambassade des Pays-Bas) pour un montant de 6.826 \$ EU.

Contribution demandée au Fonds : La somme de 19.030 \$ EU est demandée au Fonds pour subvenir aux frais de déplacement international des spécialistes, aux voyages sur le terrain à l'étranger et à une conférence de deux jours.

Action du Bureau : Le Bureau pourrait désirer approuver cette demande pour un montant de 19.030 \$ EU.

COOPERATION TECHNIQUE

B.3 Ville historique de Ouro Preto (Brésil)

Antécédents : La ville historique de Ouro Preto a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 1980. L'ICOMOS avait alors observé que la ville souffrait de glissements de terrain périodiques dus aux pluies torrentielles. Ceci a été confirmé dans le rapport de suivi de 1991 qui a aussi mentionné l'expansion urbaine sur les pentes des collines avoisinantes, lesquelles sont inadéquates à la construction. Il recommandait la préservation des zones vertes autour de la ville.

La Municipalité de Ouro Preto a présenté, par l'intermédiaire du bureau de l'UNESCO à Brasília, une demande d'assistance du patrimoine mondial pour entreprendre un projet pilote sur l'une des pentes lequel aura pour objectif de reloger les personnes y vivant actuellement et de consolider la pente.

Le Brésil a versé des contributions volontaires au Fonds du patrimoine mondial, y compris pour l'exercice 1994.

Des activités financées par le patrimoine mondial sont actuellement en cours d'application à Salvador de Bahia (assistance technique de 15.000 \$ EU, approuvée en 1992), Olinda (assistance technique de 19.000 \$ EU, approuvée en 1994), et Ouro Preto (séminaire de formation pour les gestionnaires de site de villes historiques, approuvé en 1994).

Description de la demande : La demande avait, à l'origine, été présentée comme une demande d'assistance d'urgence. Le Secrétariat estime cependant que cette demande doit être considérée sous l'assistance technique.

La Municipalité de Ouro Preto, en collaboration avec l'Université de Minas Gerais, a préparé une carte géologique de Ouro Preto et de ses collines environnantes en identifiant les zones potentielles d'occupation et celles qui ne sont absolument pas appropriées à l'installation de personnes. La Municipalité cherche à présent les moyens de libérer les pentes les plus critiques et de les consolider. Un premier projet pilote sera entrepris sur la colline surplombant la Santa Casa de Misericórdia. Cette zone a été consolidée il

y a quinze ans par une reconfiguration de la pente, un drainage de la surface et un reboisement. Mais elle a, depuis lors, été envahie et développée et constitue actuellement une menace pour la Casa de Misericordia et son voisinage. Une étude détaillée a été entreprise concernant cette zone et l'intervention effective peut maintenant avoir lieu.

Ce projet impliquera les mesures suivantes :

Phase 1 :

- 1.1 Nettoyage et imperméabilisation
du système de drainage : 2.333 \$ EU
- 1.2 Reboisement : 7.000 \$ EU
- 1.3 Supervision : 3.000 \$ EU

Phase 2 :

- 2.1 Consolidation des pentes
de la colline : 10.667 \$ EU
- 2.2 Construction de cinq maisons pour la
réinstallation des habitants actuels 30.000 \$
EU
- 2.3 Achat de terrain et construction
du système d'adduction d'eau : 10.700 \$ EU
- 2.4 Supervision 3.000 \$ EU

TOTAL 66.700 \$ EU

Contribution nationale : La demande indique que la contribution nationale s'élèverait à 16.700 \$ EU (points 1.3, 2.3 et 2.4).

Contribution demandée au Fonds : Un montant de 50.000 \$ EU (points 1.1, 1.2, 2.1 et 2.2 du budget précité).

Action du Bureau : Il est recommandé au Bureau d'approuver un montant maximal de 20.000 \$ EU pour la consolidation des pentes de la colline surplombant la Casa de Misericordia aux conditions suivantes :

- a) qu'une garantie soit donnée selon laquelle la construction de cinq maisons (point 2.2 pour un montant de 30.000 \$ EU) sera financée à l'échelon local/national ;
- b) que les autorités nationales avalisent la demande présentée par les autorités municipales.

B.4 Vallée de Kathmandu (Népal)

Antécédents : Le site du patrimoine mondial de la Vallée

de Kathmandu se compose de sept zones de monuments (Kathmandu Darbar Square, Patan Darbar Square, Bhaktapur Darbar Square, Swayambhu, Baudhanath, Pashupati et Changu Narayan) qui représentent ensemble toutes les réalisations historiques et artistiques des habitants de cette vallée. Inscrite sur la Liste du patrimoine mondial par décision de la troisième session du Comité du patrimoine mondiale le 26 octobre 1979, l'inscription de ce site culturel a été approuvée en se fondant sur les critères culturels (iii), (iv) et (vi).

Les politiques de gestion et les législations nationales visant à assurer la protection de ce site du patrimoine mondial sont en cours de révision au vu de l'empiètement croissant des installations touristiques, d'autres activités commerciales et de l'expansion de diverses infrastructures physiques pour des services modernes, posant de nouveaux problèmes aux autorités culturelles nationales dans leurs mesures pour le maintien de l'intégrité de ce site vaste et complexe.

Description du projet : Ce projet de coopération technique est centré sur la présence d'un expert résident en tant que Conseiller technique international pendant une durée de six mois pour aider le Département de l'archéologie et d'autres autorités concernées à rechercher, promouvoir et développer la mise en application effective des législations et réglementations nationales se rapportant à la préservation et la présentation de la Vallée de Kathmandu conformément à la Convention du patrimoine mondial et à ses orientations. La nécessité d'un Conseiller technique international résident (CTI) a fait l'objet de nombreuses discussions entre les représentants du Gouvernement népalais, l'UNESCO et l'ICOMOS et dans le cadre du débat du Comité sur la possibilité d'inscrire la Vallée de Kathmandu sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

Le résultat prévu à l'expiration de cette période de six mois serait un rapport écrit sur l'état de conservation contenant : (a) l'examen de l'état d'avancement des recommandations en 16 points de l'UNESCO/ICOMOS, (b) un projet de texte sur d'autres modifications devant être apportées aux législations et réglementations nationales, ainsi que la structure de gestion liée à la préservation de la Vallée de Kathmandu comme site du patrimoine mondial, (c) un ensemble de documents sur le projet préparés sous le format classique PNUD ou sous le format Fonds-en-dépôt de l'UNESCO, traitant des activités pouvant nécessiter une coopération internationale comme recommandé par la 18ème session du Bureau, et (d) un rapport écrit sur l'état de conservation, illustré par des photographies, plans, cartes et autres documentations appropriés.

Le coût total estimé des activités de ce projet de six mois s'élève à 62.500 \$ EU.

Contribution nationale : La contribution nationale s'élèvera à 10.000 \$ EU pour les frais locaux.

Contribution demandée au Fonds : 52.500 \$ EU (pour les honoraires de consultant, l'indemnité journalière de subsistance, les transports internationaux et locaux, les frais de communications internationales, les frais de rapport et de documentation).

Action du Bureau : Le Bureau pourrait souhaiter recommander au Comité d'approuver cette demande pour le montant de 52.500 \$ EU au vu de l'état critique de conservation de ce site qui a fait l'objet d'intenses débats lors de la 17ème session du Comité ainsi que de la 18ème réunion du Bureau.

B.5 Mine de sel de Wieliczka (Pologne)

Antécédents : La mine de sel de Wieliczka, inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 1978, et sur la Liste du patrimoine mondial en péril en 1989, est un complexe souterrain massif composé de plus de 2.000 chambres et 300 km de corridors, desquels ont été extrait 7,5 millions de mètres cubes de sel durant les 700 ans d'exploitation. Les sculptures en relief dans les parois de sel gemme, les sculptures grandeur nature, le matériel minier bien conservé et la vie médiévale attirent environ 5.000 visiteurs par jour. Près de 150.000 mètres cubes de saumure sont pompés du site chaque année afin de contrôler les infiltrations d'eaux souterraines et de 20.000 à 30.000 mètres cubes de coulis de sable sont remblayés dans les niveaux inférieurs pour stabiliser la formation. La fonction actuelle du site est essentiellement culturelle ; son sel n'est extrait que comme sous-produit des activités de conservation du site.

Description de la demande : Au vu de la sévère dégradation par dissolution des plus anciennes sculptures de sel, due à l'excès d'humidité résultant de la ventilation actuelle, le Maria Slodowska-Curie Joint Fund II, sous les auspices de la Commission conjointe américano-polonaise, a financé en 1992 des mesures de contrôle de l'environnement afin de déterminer les causes de la détérioration du site. En 1993, le Fonds du patrimoine mondial a apporté un soutien supplémentaire pour un séminaire technique au cours duquel les experts américains et polonais ont évalué les données et préparé des recommandations pour la conservation à long terme des sculptures. En conséquence, la présente demande a pour

objectif de mettre en oeuvre la stratégie de conservation recommandée, à savoir de refroidir et de déshumidifier l'air entrant dans la mine durant l'été en utilisant un système de climatisation disponible dans le commerce qui serait installé près du bâtiment d'entrée.

Le coût estimé du matériel, des frais d'expédition et de la formation des opérateurs s'élève à 170.000 \$; l'installation du système reviendrait à 65.000 \$ et le contrôle du microclimat à 25.000 \$. Les estimations s'élèvent pour le tout à 260.000 \$.

Contribution nationale : Le Gouvernement polonais dépense cette année environ 8 millions de dollars pour l'entretien et la conservation de la mine. Le Fonds Marie Curie verse 70.000 \$ et 25.000 \$ supplémentaires ont été demandé à ce fonds (pour le contrôle du microclimat permettant de vérifier l'efficacité du traitement).

Contribution demandée au Fonds : La somme de 100.000 \$ EU est demandée au Fonds.

Action du Bureau : Le Bureau pourrait désirer approuver cette demande pour un montant de 100.000 \$ EU.

B.6 Palmyre (République Arabe Syrienne)

Antécédents : La République Arabe Syrienne a quatre sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, y compris le site archéologique de Palmyre inscrit en 1980. L'Agora et le Temple de Bêl font partie des nombreux monuments exceptionnels de l'époque romaine.

1) Le Temple de Bêl, mesurant 210 m x 210 m, est considéré comme l'une des plus importantes structures de l'antiquité moyen-orientale. La partie centrale est bien conservée, tout comme la structure générale et la majeure partie de ses éléments constitutifs et il y a en outre de nombreux ornements finement sculptés d'influence hellénistique, égyptienne et moyen-orientale ancienne. Même si la partie centrale est en relativement bon état, une grande partie de ses murs et des colonnes extérieures s'est effondrée.

2) L'annexe de l'Agora est l'un des plus importants monuments de Palmyre. C'était le principal entrepôt des marchandises arrivées par caravane de toutes les parties du monde antique, faisant de Palmyre un important centre commercial. L'édifice mesure 100 m x 60 m et même si ses murs ouest et sud ainsi que les trois grandes rangées de colonnes sont encore en bon état de conservation, les murs est et nord se sont effondrés au 19ème siècle.

La République Arabe Syrienne a déjà reçu un financement à titre de coopération technique pour trois demandes : Damas (65.190 \$ en 1981 et 19.500 \$ en 1992) et Palmyre (15.000 \$ en 1989). Elle s'est acquittée de sa contribution au Fonds du patrimoine mondial.

Description du projet : Ces demandes entrent dans le cadre des recommandations de la mission d'experts qui s'est rendue sur le site en décembre 1993 et dont les principales recommandations ont été présentées lors de la dix-huitième session du Bureau du comité du patrimoine mondial en juillet 1994. Elles ont aussi été fait l'objet d'une discussion et d'un accord lors d'une réunion qui s'est tenue le 1er juin 1994 au Centre du patrimoine mondial avec le Directeur-général des Antiquités et des Musées et le Délégué permanent de la République Arabe Syrienne auprès de l'UNESCO.

1) **Temple de Bêl :** Des études et relevés topographiques et architecturaux doivent être effectués, des parties des murs extérieurs seront ensuite relevées, notamment à l'angle nord-est du temple, et les colonnes seront reconstruites. Les travaux devraient commencer en avril 1995 et se poursuivre en 1996.

2) **Annexe de l'Agora :** Des études et relevés topographiques et architecturaux doivent d'abord être effectués, après quoi aura lieu la restauration des murs en utilisant les pierres tombées gisant à proximité. Les travaux assureront une meilleure conservation du monument et lui donneront un aspect plus complet. Les travaux devraient commencer en avril 1995 et se terminer en octobre 1996.

Contribution demandée au Fonds : Les autorités de la République Arabe Syrienne ont adressé deux demandes de coopération technique pour un montant de 90.000 \$ EU par des courriers en date des 16 et 20 août 1994, (30.000 \$ EU pour l'annexe de l'Agora et 60.000 \$ EU pour le temple de Bêl).

Contribution nationale : Les autorités de la République Arabe Syrienne consacreront quatre millions de livres syriennes (environ 60.000 \$ EU) pour l'annexe de l'Agora et le temple de Bêl.

Action du Bureau : Le Bureau pourrait désirer recommander au Comité :

- (i) de demander aux autorités compétentes de préparer un programme cohérent et global de conservation pour le site de Palmyre qui connaît de nombreux problèmes et d'entreprendre des études topo-graphiques et des relevés architecturaux afin

que les fonds attribués par le Fonds du patrimoine mondial soient uniquement consacrés aux travaux de restauration du site ;

- (ii) l'approbation d'un montant de **60.000 \$ EU** en 1995 pour le temple de Bêl et d'un montant de **30.000 \$ EU** en 1996 pour l'annexe de l'Agora.